



**AVIS PUBLIC**

**SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 649-1**

**RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES À L'EXÉCUTION, AU FINANCEMENT ET  
AUX GARANTIES CONCERNANT LES TRAVAUX MUNICIPAUX**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Terrebonne, que le conseil a adopté par résolution, lors de la séance tenue le 10 décembre 2018, le projet de règlement numéro 649-1 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux.

**QU'**une assemblée publique de consultation sur ledit projet se tiendra le mercredi 13 février 2019, à 17h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.

Au cours de cette assemblée, M. Réal Leclerc, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Que l'objet du projet de règlement 649-1 a pour but de modifier le règlement 649 afin d'apporter des précisions et, plus particulièrement, d'augmenter les frais d'administration de la Ville à 5% et d'exiger le versement de 0,15 cents/pied carré développable pour le fonds de l'arbre.

Le projet de règlement numéro 649-1 est disponible pour consultation au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Fait à Terrebonne, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de février 2019.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

-----